



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

La Rectrice,
Chancelière des universités,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat

VU le décret n°91-1229 du 06 décembre 1991 consolidé, instituant la nouvelle bonification indiciaire dans les services de l'Education Nationale

VU le décret 2002-828 du 3 mai 2002 modifié, relatif à la nouvelle bonification indiciaire au titre de la mise en œuvre de la politique de la ville dans les services du ministère de l'Education Nationale

VU la circulaire MJENR/DAF n°0202-87 du 02 juillet 2002

ARRETE

Article 1er

Les postes suivants sont éligibles à la Nouvelle Bonification Indiciaire liée à la politique de la ville du 1er septembre 2018 au 31 août 2019.

Au titre de la coordination REP (Réseau d'Education Prioritaire) – 30 points –

- 0,5 poste au collège de JARVILLE « Albert Camus »
- 1 poste au collège de JOEUF
- 0,5 poste au collège de LONGLAVILLE
- 0,5 poste au collège de MONT SAINT MARTIN
- 0,5 poste au collège de TOUL « Croix de Metz »
- 0,5 poste au collège de VANDOEUVRE « Haut de Penoy »

Au titre de la coordination REP + (Réseau d'Education Prioritaire renforcé) – 30 points–

1^{er} degré :

- 1 poste au collège La Fontaine à LAXOU
- 1 poste au collège Jean Lamour NANCY

Au titre de l'accueil des élèves allophones – 30 points –

1^{er} degré :

- 1 poste d'enseignant à l'école du centre à ESSEY-LES-NANCY
- 1 poste d'enseignant à l'école Landrivaux à HERSERANGE
- 1 poste d'enseignant à l'école Chatrian à JARVILLE
- 1 poste d'enseignant à l'école Rondchêne à LIVERDUN
- 1 poste d'enseignant à l'école Albert 1^{er} à LONGWY
- 1 poste d'enseignant à l'école Pierre Loti à LUDRES
- 1 poste d'enseignant à l'école Demangeot à LUNEVILLE
- 1 poste d'enseignant à l'école Haby à LUNEVILLE
- 1 poste d'enseignant à l'école Jules Romain à MAXEVILLE
- 1 poste d'enseignant à l'école La Fontaine à MONT SAINT MARTIN
- 1 poste d'enseignant à l'école Buffon NANCY
- 1 poste d'enseignant à l'école Saint Georges à NANCY
- 1 poste à l'école Louise Michel à NEUVES-MAISONS
- 1 poste d'enseignant à l'école Pierre et Marie Curie à TOUL
- 1 poste d'enseignant à l'école Jeuyeté à POMPEY
- 1 poste d'enseignant à l'école Brossolette à VANDOEUVRE
- 1 poste d'enseignant à l'école Langevin à VILLERUPT
- 1 poste d'enseignant à l'école Saint Jean à PONT A MOUSSON
- 1 poste d'enseignant au collège de Victor Prouvé de LAXOU

2nd degré :

- 1 poste au collège E. Gallé à ESSEY LES NANCY
- 1 poste au collège de LONGLAVILLE
- 1 poste au collège Guynemer à NANCY
- 1/2 poste au collège Callot VANDOEUVRE et ½ au collège Croix de Metz TOUL
- 1 poste au collège de JARVILLE

Au titre des dispositifs relais

Enseignants coordonnateurs – 40 points

- 1 poste de professeur des écoles au collège de LONGLAVILLE
- 1 poste de professeur des écoles au collège Paul Verlaine à MALZEVILLE
- 1 poste de professeur des écoles au lycée professionnel J. Prouvé à NANCY

Enseignants – 30 points

- 0.5 poste d'EPS au collège Paul Verlaine à MALZEVILLE
- 0.5 poste d'EPS au lycée professionnel J. Prouvé à NANCY

Au titre des ateliers relais

Enseignants coordonnateurs – 40 points

- 1 poste de professeur des écoles au collège de JOEUF
- 1 poste de professeur des écoles au collège Haut de Penoy de VANDOEUVRE

Article 2

Monsieur le Secrétaire Général de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Meurthe et Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANCY, le 15 octobre 2018

Pour la Rectrice, et par délégation,
la Directrice Académique des Services
de l'Education Nationale,
Directrice des Services Départementaux de
l'Education Nationale de Meurthe-et-Moselle

signé

Emmanuelle COMPAGNON

Destinataires :

- DSDEN – Division du 1^{er} degré
- Rectorat de l'Académie de NANCY–METZ
- D.P.E.